

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 14 septembre 2009

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatorzième jour du mois de septembre deux mil neuf, à laquelle séance sont présents :

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Est absent : M. Jules Dufour, Conseiller

Le poste de Conseiller au district numéro 8 est vacant;

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Daniel Lavoie, Directeur Général, Madame Johanne Tremblay, Directrice Générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Jean-Luc Simard, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 275-09-09

Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009;
- 3- Avis de motion :
- 4- Adoption des règlements :
- 5- Dérogation mineure :
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :

- 7.1 Mandat – Renouvellement des autorisations de signatures auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec;
- 7.2 Protocole d'entente – Service informatique;
- 7.3 Rémunération du Personnel électoral;
- 7.4 Demande de permis d'alcool – Restaurant Allégro;
- 7.5 Résolution d'appui – Projet Campus;
- 7.6 Vente de terrain résiduel – rue Jean-Lefèvre;
- 7.7 Vente de terrain résiduel – boulevard Kane;
- 7.8 Renouvellement de l'entente de service Lavery de Billy;
- 7.9 Résolution – Adoption du plan de mobilité active projet piste cyclable;
- 7.10 Mandat de transmettre une mise en demeure conformément à l'article 8.1 du Règlement numéro 760-02 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Adjudication de contrat – Fourniture et transport de chlorure de sodium;
- 8.2 Mandat à l'UMQ – Achat de coagulants;

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Chemin de la Vallée 2 084 117.06 \$;
- 9.2 Bibliothèque 195.27 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois d'août 2009 :

Fonds d'administration :	11 096.71 \$
Accès D :	201 270.26 \$
Règl. # 733:	17 068.65 \$
Règl. # 872:	35 324.24 \$
Règl. # 880:	916 721.11 \$
Dépôt direct :	17 118.43 \$
TOTAL	<u>1 198 599.40 \$</u>

11. Comptes à payer 2009 :

11.1- Comptes à payer pour le mois d'août 2009 :

Fonds d'administration :	230 374.46 \$
Dépôt direct :	18 387.31 \$
Règlement # 824 :	1 253.57 \$
Règlement # 870 :	95 581.03 \$
Règlement # 893 :	29 597.30 \$

TOTAL	<u>375 193.67 \$</u>
-------	----------------------

12- Salaires du mois d'août 2009 : 335 160.09 \$;

13- Divers :

13.1 Embauche de nouveaux employés;

13.2 Transferts budgétaires;

13.3 Dépôt du rapport d'activités de la Trésorière;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par la Greffière.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 AOÛT 2009

RÉSOLUTION 276-09-09

PROPOSÉ par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

5 – DÉROGATIONS MINEURES

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.

RÉSOLUTION 277-09-09

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 9 septembre 2009, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
09-103-09	Hélène Rochefort	Refaire toiture, changer Porte-patio, ajout d'une toiture de protection sur la porte avant	Recommandé
09-104-09	Maison de la Famille	Pose de 2 enseignes	Recommandé sous condition pour 1 enseigne – Refus pour la 2 ^e
09-105-09	Sylvie Sanfaçon/ Lindsay Boulianne	Déplacement du bâtiment complémentaire à des fins de location touristique	Recommandé
09-106-09	Michel Audet	Demande d'avis Prolongation de la rue de La Montagne	Refusé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Madame Hélène Rochefort pour le recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte bleu, changer la porte-patio pour une porte-jardin et construction d'une toiture de protection au-dessus de la porte avant de la résidence; Madame Diane Martel pour la Maison de la Famille pour la pose d'une enseigne au mur du côté du stationnement à la condition que celle-ci soit installée entre l'accès à l'escalier et la fenêtre et que celle-ci ne dépasse pas le haut du cadre; Madame Sylvie Sanfaçon et Monsieur Lindsay Boulianne pour le déplacement du bâtiment complémentaire dans la cour arrière utilisé à des fins de location touristique.

QUE le permis suivant soit refusé à : Madame Diane Martel pour la Maison de la Famille pour la pose d'une deuxième enseigne au mur donnant sur la rue McLean.

QUE la demande d'avis présentée par Monsieur Michel Audet soit renvoyée au CCU pour études et que l'inspecteur municipal soit mandaté pour demander une opinion juridique à Lavery De Billy sur la légalité ou non du refus et sur tout autre aspect pertinent du dossier.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 - MANDAT – RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE SIGNATURES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 278-09-09

PROPOSÉ par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Daniel Lavoie Directeur Général, et/ou Madame Johanne G.-Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe et/ou Monsieur Raynald Tremblay, Responsable de la taxation et de la perception soient mandatés pour effectuer toutes les transactions pour et au nom de la Ville de La Malbaie auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

7.2. – PROTOCOLE D'ENTENTE – SERVICE INFORMATIQUE RÉSOLUTION 279-09-09

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie et la MRC de Charlevoix-Est souhaitent partager à parts égales les services et les coûts d'un Responsable des technologies de l'information pour veiller à la gestion de leur parc informatique respectif;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie et la MRC de Charlevoix-Est ont conjointement participé à la sélection d'un candidat;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie aux termes du processus de sélection, a procédé à l'embauche d'un Responsable des technologies de l'information en date du 13 juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le Directeur Général à signer le protocole d'entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour une durée de cinq ans, renouvelable et renégociable concernant le partage à parts égales des services et des coûts du Responsable des technologies de l'information.

7.3 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL RÉSOLUTION 280-09-09

ATTENDU QUE la rémunération du Personnel électoral est établie par décret gouvernemental selon la *Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3, a. 137 et 549, par. 1)*;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie peut modifier par résolution, la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, proposé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la rémunération du personnel électoral soit fixée au taux suivant :

Présidente d'élection : 2 055.00 \$ pour l'ensemble de l'exercice
lors d'élections générales

Secrétaire d'élection
et Adjointe à la Présidente d'élection : 1 045.00 \$ pour l'ensemble de l'exercice
lors d'élections générales

Personnel affecté à la Commission de révision^{1 et 2} :

- Réviseur et secrétaire : 14.00 \$/heure
- Agent réviseur : 12.00 \$/heure

Personnel affecté au scrutin^{1 et 2} :

	Tarif pour la journée Anticipation ^{3 et 4} ou scrutin	Tarif horaire
- Scrutateur :	180\$	15.00\$/heure
- Secrétaire du bureau de vote :	168\$	14.00\$/heure
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	180\$	15.00\$/heure
- Président de la table de vérification de l'identité de l'électeur :	144\$	12.00\$/heure
- Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur :	144\$	12.00\$/heure

Rémunération du Trésorier : 2 120.00 \$ pour l'ensemble de l'exercice
lors d'élections générales

Lorsqu'aucune rémunération n'a été établie, ce qui est généralement le cas pour les personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

Note 1 : Toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle au taux horaire prévu soit pour assister à une séance de formation ou soit, pour le scrutateur et secrétaire, dans le cas d'un nouveau dépouillement sommaire.

Note 2 : Pour fraction d'heure lors de formation, le personnel a droit à une rémunération proportionnelle.

Note 3 : Le dépouillement du vote par anticipation, qui se tient le soir du scrutin, est inclus dans la rémunération de la journée pour le scrutateur et secrétaire.

Note 4 : Le personnel du bureau de vote par anticipation affecté au vote itinérant, le cas échéant, a droit à une rémunération au tarif horaire établi pour l'ensemble de ses tâches.

7.4 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT ALLÉGRO

RÉSOLUTION 281-09-09

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Gestion S.A.A.J. Pâtes Fraîches Inc. (Restaurant Allégro). Cette demande consiste à l'addition de un (1) permis de bar au 990, rue Richelieu à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Gestion S.A.A.J. Pâtes Fraîches Inc. (Restaurant Allégro), attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.5 – RÉSOLUTION D’APPUI – PROJET CAMPUS
RÉSOLUTION 282-09-09

CONSIDÉRANT QUE l’organisme à but non lucratif Campus Charlevoix et le CEGEP de Jonquière ont récemment informé le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport de leur intention de déposer un projet dans le cadre du Programme des Infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le projet mis de l’avant par l’organisme Campus Charlevoix consiste à créer un Campus régional afin de répondre aux besoins d’éducation, de formation et de développement culturel, social et sportif des jeunes et adultes de Charlevoix. L’objectif principal vise une perspective de développement durable afin de contrer l’exode des jeunes.

CONSIDÉRANT QUE ce projet correspond à tous les critères et tous les objectifs fixés par le programme des infrastructures et qu’il permettra une amélioration concrète des installations actuelles;

CONSIDÉRANT les avantages que présenterait ce projet pour notre milieu: La modernisation et la mise à normes du site de la rue Richelieu, la construction d’un complexe multifonctionnel et éventuellement d’une résidence étudiante et l’acquisition des équipements et du matériel nécessaire au démarrage des programmes. À l’intérieur du site, le nombre d’étudiants devrait passer de 250 à 350 au cours des trois premières années favorisant la rétention des jeunes et la fréquentation scolaire par la proximité d’une institution postsecondaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet reçoit un appui indéfectible du CEGEP de Jonquière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est issu et repose sur un partenariat avec des organismes et des institutions du milieu, que Desjardins y est associé, notamment comme locateur d’espace, et que le projet a été élaboré en collaboration avec les organismes de développement du milieu, dont le CLE, le CLD de la MRC de Charlevoix-Est, le CLD de la MRC de Charlevoix et la Conférence régionale des élus;

CONSIDÉRANT QUE le projet Campus Charlevoix cadre parfaitement avec le plan de diversification et de développement économique 2008-2012 de la MRC de Charlevoix-Est, lequel considère comme un axe de développement la création d’un nouveau campus au Centre d’Études Collégiales en Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l’enseignement postsecondaire représente la voie d’avenir pour les communautés rurales en tant que bien public, contribuant au développement durable et à l’élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des investissements importants pour notre milieu, étant évalué à 6,2 M\$, dont la majorité proviendra de la Fondation Campus Charlevoix et des gouvernements provincial et fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie appuie le projet de Campus de l’organisme Campus Charlevoix déposé par le CEGEP de Jonquière et sa demande d’obtenir des gouvernements provincial et fédéral les sommes prévues aux programmes des infrastructures.

7.6 – VENTE DE TERRAIN RÉSIDUEL – RUE JEAN-LEFÈVRE
RÉSOLUTION 283-09-09

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Monsieur Jean-Guy Chef et de Madame Ginette Arpin en date du 25 août 2009, concernant l'achat d'un résidu de terrain contigu au terrain situé au 125, rue Jean-Lefèvre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Monsieur Jean-Guy Chef et Madame Ginette Arpin un résidu de terrain de 19 mètres par 20 mètres au prix de 9.75 \$ du mètre carré pour un montant de 3 705.00 \$, plus T.P.S.: 185.25 \$, plus T.V.Q.: 291.77 \$, formant un grand total de 4 182.02 \$, ayant versé un acompte de 500.00 \$ plus taxes;

QUE le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audits acheteurs.

7.7 - VENTE DE TERRAIN RÉSIDUEL – BOULEVARD KANE **RÉSOLUTION 284-09-09**

PRODUITES à ce Conseil, l'offre de Monsieur Jean-Louis Tremblay en date du 18 février 2009, concernant l'achat de la parcelle 5 sur le lot 3 562 175 du cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil signe l'entente et vende à Monsieur Jean-Louis Tremblay une (1) parcelle de terrain d'une superficie d'environ 619 mètres carrés au taux de 4,00 \$ du mètre carré pour un montant total de 2 476,00 \$, plus les frais d'arpentage de 600,00 \$, plus T.P.S. :153,80 \$, plus T.V.Q. : 242.24 \$, formant un grand total de 3 472,04 \$, dont un acompte 695,00 \$ taxes incluses a être versé, étant la parcelle cinq au 415, boulevard Kane à La Malbaie;

QUE le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'entente et le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir dudit acheteur et prévoir les servitudes requises le cas échéant.

7.8 – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE – LAVERY DE BILLY **RÉSOLUTION 285-09-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de reconduire pour l'année 2010, l'entente de services professionnels en droit municipal aux mêmes termes avec Monsieur Daniel Bouchard de la Firme Lavery de Billy, pour le service d'inspection pour un montant de 700.00\$, taxes et déboursés non inclus.

7.9 – ADOPTION DU PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE – PROJET PISTE CYCLABLE
RÉSOLUTION 286-09-09

ATTENDU QUE depuis les années 1990, la Ville de La Malbaie appuyée par la MRC de Charlevoix-Est étudie la faisabilité d'implanter un réseau cyclable sur son territoire et sur celui des municipalités avoisinantes;

ATTENDU QU'en 2000, la Ville de La Malbaie a réalisé un premier tronçon cyclopedestre de 2,5 km entre le quai Casgrain et le Musée de Charlevoix;

ATTENDU QU'en 2005 une étude d'avant-projet sur la faisabilité technique et financière d'aménager un réseau cyclable régional a été réalisée;

ATTENDU QUE pour réaliser les différentes phases prévues à l'étude d'avant-projet, la Ville et la MRC de Charlevoix-Est s'entendent pour demander une subvention au gouvernement du Québec via le programme d'aide gouvernementale aux modes de transports alternatifs à l'automobile (PAGMTAA);

ATTENDU QUE pour être éligibles à ce programme d'aide les municipalités doivent préparer un plan de mobilité active permettant de préciser les besoins en matière de transport actifs et les projets réalisés et planifiés à ce jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte le plan de mobilité active de la Ville de La Malbaie préparé par la Firme Roche – Urbanex et réalisé selon les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale.

7.10 – MANDAT DE TRANSMETTRE UNE MISE EN DEMEURE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 8.1 DU RÈGLEMENT 760-02 RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
RÉSOLUTION 287-09-09

CONSIDÉRANT la propriété située au 925, rue Richelieu sur le lot 3 561 614, sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le service d'inspection a constaté des travaux dérogatoires (4 travaux) à l'arrière du bâtiment en lien avec le logement de la propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande permis n'a été délivrée pour effectuer lesdits travaux et que ces derniers sont tous dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.1 du Règlement numéro 760-02 de la Ville de La Malbaie, relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, le service d'urbanisme peut en cas de contravention à la réglementation, émettre un constat d'infraction et/ou recommander au conseil de transmettre une mise en demeure au contrevenant pour qu'il cesse l'usage dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a émis le 26 septembre 2008 un avis préalable à un constat d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE le 14 novembre 2008 la propriétaire a demandé un délai jusqu'au printemps 2009 pour corriger la situation et que ce délai lui a été accordé par le service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE suite au délai accordé, les inspecteurs ont effectué une visite le 5 juin 2009 afin de vérifier l'avancement des travaux correctifs, et qu'une seule des quatre dérogations a été corrigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil, tel que le prévoit l'article 8.1 du Règlement numéro 760-02 de la Ville de La Malbaie relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, donne mandat à la Greffière de faire suivre ce dossier aux procureurs habituels de la Ville pour qu'une mise en demeure soit transmise et le cas échéant, que les procédures judiciaires nécessaires soient entreprises afin que la réglementation soit respectée.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – SOUMISSIONS – FOURNITURE ET TRANSPORT DE CHLORURE DE SODIUM

RÉSOLUTION 288-09-09

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la fourniture et le transport de chlorure de sodium pour la saison 2009-2010;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

Sifto Canada : au montant de 100.32 \$/ tonne métrique taxes incluses;

Mines Seleine : au montant de 107.43 \$/tonne métrique taxes incluses;

Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. : au montant de 101.03\$/tonne métrique taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la soumission produite par Sifto Canada au coût de 100.32 \$ la tonne métrique taxes incluses;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

8.2 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –

ACHAT DE COAGULANTS

RÉSOLUTION 289-09-09

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques (sulfate ferrique 12,5% et/ou sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS10 et/ou hydroxyde de sodium 12% et/ou charbon actif);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement

sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie confie à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) nécessaire aux activités de la Ville de La Malbaie;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de La Malbaie, s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de La Malbaie s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de La Malbaie devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville de La Malbaie reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.2 – CHEMIN DE LA VALLÉE **RÉSOLUTION 290-09-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection du Chemin de la Vallée, au montant de 2 084 117.06 \$ pour la période se terminant le 31 août 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 2 084 117.06 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.3 – BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 291-09-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque, au montant de 197.27 \$ pour la période se terminant le 31 août 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 195.27 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS D'AOÛT 2009
RÉSOLUTION 292-09-09

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

En date du 31 août 2009 :

Fonds d'administration :	11 096.71 \$
Accès D :	201 270.26 \$
Règl. # 733:	17 068.65 \$
Règl. # 872:	35 324.24 \$
Règl. # 880:	916 721.11 \$
Dépôt direct :	17 118.43 \$
TOTAL	1 198 599.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 - COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2009
RÉSOLUTION 293-09-09

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois d'août 2009, au montant de 375 193.67 \$;

Fonds d'administration :	230 374.46 \$
Dépôt direct :	18 387.31 \$
Règl. # 824 :	1 253.57 \$
Règl. # 870 :	95 581.03 \$
Règl. # 893 :	29 597.30 \$
TOTAL	375 193.67 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2009 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au

montant de 375 193.67 \$.

12- SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2009 – 335 160.09 \$
RÉSOLUTION 294-09-09

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois d'août 2009 au montant de 335 160.09 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2009 au montant de 335 160.09 \$.

13- DIVERS

13.1 – EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS
RÉSOLUTION 295-09-09

Conformément à l'article 9 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, le Directeur Général fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de La Malbaie.

Employé	Fonction
Bilodeau Linda	Brigadière-temporaire
Girard Roland	Mécanicien-temporaire

13.2 – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
RÉSOLUTION 296-09-09

QUE, conformément à l'article 4.4 du Règlement No 863-08, sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites des variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires, de la Ville de La Malbaie, la Trésorière fait rapport des transferts budgétaires suivants :

Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
Travaux publics			
02-412-00-641	02-821-00-142	Surtemps - machinerie	1 000.00 \$
02-412-00-641	02-412-00-142	Surtemps - aqueduc	500.00 \$
02-412-00-641	02-320-00-650	Vêtements – chaussures	500.00 \$
02-413-00-516	02-320-00-516	Loc. machinerie – voirie d'été	3 000.00 \$
02-413-00-641	02-320-00-516	Loc. machinerie – voirie d'été	5 000.00 \$
02-412-00-346	02-320-00-142	Surtemps - voirie d'été	1 500.00 \$
02-321-00-620	02-415-00-516	Location machinerie égout	5 000.00 \$

02-330-00-310	02-320-00-149	Libérations syndicales	300.00 \$
02-415-00-620	02-701-51-641	Pièces entretien des parcs	3 000.00 \$
02-355-00-650	02-320-00-340	Publicité – voirie d’été	300.00 \$
02-330-00-149	02-355-00-641	Pièces – circulation et stationnement	1 000.00 \$
02-355-00-516	02-821-00-455	Immatriculation – machinerie	500.00 \$
02-355-00-516	02-415-00-142	Surtemps – égout	2 000.00 \$
02-320-00-141	02-320-00-143	Primes voirie d’été – remplacement Gilles Mailloux	23 000.00 \$
02-330-00-141	02-330-00-143	Primes hiver – remplacement Gilles Mailloux	12 000.00 \$
02-412-00-141	02-412-00-143	Primes chloration – distribution	1 000.00 \$
02-413-00-141	02-413-00-143	Primes aqueduc – distribution	1 250.00 \$
02-415-00-141	02-415-00-143	Primes égout – distribution	800.00 \$
02-415-00-141	02-415-00-146	Congés fériés – égout	700.00 \$
02-220-00-110	02-412-00-412	Police de l’eau	1 500.00 \$
02-110-00-310	02-355-00-282	Ass. Salaire – circulation	500.00 \$
02-320-00-310	02-413-00-282	Ass. Salaire – aqueduc	500.00 \$
02-130-00-310	02-415-00-282	Ass. Salaire – égout	700.00 \$
02-320-00-310	02-812-00-282	Ass. Salaire – garage	300.00 \$
Incendies			
02-222-00-141	02-221-00-522	Entretien casernes	1 000.00 \$
02-222-00-145			100.00 \$
02-222-00-222			54.45 \$
02-222-00-232			21.23 \$
02-222-00-242			46.86 \$
02-222-00-252			21.12 \$
02-222-00-262			7.45 \$
02-222-00-141	02-220-00-148	Congés sociaux	450.00 \$
02-225-00-141	02-222-00-455	Immatriculation	300.00 \$
02-225-00-141	02-222-00-525	Entretien véhicule	5 000.00 \$
02-225-00-141	02-220-00-335	Internet	750.00 \$
02-220-00-141	02-220-00-289	Autres avantages sociaux	1 500.00 \$
02225-00-141	02-220-00-641	Pièces et accessoires	2 000.00 \$
02-225-00-141	02-220-00-527	Contrat entretien – photocopieur	400.00 \$
02-225-00-141	02-221-00-641	Pièces - casernes	2 000.00 \$
Loisirs			
02-814-00-141	02-814-00-144	Congés de maladie	500.00 \$
02-701-50-141	02-701-50-148	Congés sociaux - parcs	400.00 \$
02-701-50-141	02-701-50-146	Congés fériés – parcs	500.00 \$

02-701-20-141	02-701-20-148	Congés sociaux	1 500.00 \$
02-701-20-141	02-701-20-149	Libérations syndicales	800.00 \$
02-701-40-141	02-701-40-148	Congés sociaux	300.00 \$
Administration			
02-130-00-141	02-130-00-527	Fibre optique – 2007	5 000.00 \$
02-320-00-141	02-130-00-671	Matériel informatique - technicien	1 000.00 \$
01-211-10-000	02-150-00-417	Mise à jour – évaluateur	2 000.00 \$
02-140-00-142	02-160-00-142	Surtemps – personnel	400.00 \$
01-211-10-000	02-160-00-340	Publicité – personnel	1 000.00 \$
01-211-10-000	02-160-00-670	Papeterie – personnel	1 200.00 \$
01-211-10-000	02-190-00-412	Services juridiques	20 000.00 \$
01-211-10-000	02-190-00-985	Créances douteuses	2 000.00 \$
01-211-10-000	02-190-00-995	Domages et intérêts	15 000.00 \$
01-234-20-000	02-210-00-441	Services Sûreté du Québec	2 600.00 \$
02-520-00-141	02-520-00-148	Congés sociaux	500.00 \$

13.3 – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la Trésorière fait lecture et dépose à la Table du Conseil son rapport d'activités sur les dépenses électorales, pour l'exercice financier 2008.

14- CORRESPONDANCE **RÉSOLUTION 297-09-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

18 août 09 - De La Marée : Remerciements pour la contribution de la Ville à l'occasion la campagne de financement de La Traversée de l'espoir du 16 août dernier.

28 août 09 - De la Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie inc. : Remerciements pour la contribution de la Ville à l'occasion de la campagne estivale 2009.

14 sept. 09 - Des citoyens de Saint-Fidèle : Pétition de 37 citoyens relativement à la vitesse excessive sur la rue Saint-Fidèle.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20 h 45 à 20 h 46. Aucune question.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 298-09-09

PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 46.

Jean-Luc Simard, Maire

Caroline Dion, Greffière